



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2019

MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HARRINGTON
SPECIAL SITTING OF DECEMBER 20, 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue le 20 décembre 2019 à 10:35h, au 2940 Route 327, à Harrington.

Minutes of the special council sitting held at 2940 Highway 327, in Harrington, on December 20, 2019 at 10:35 a.m.

SONT PRÉSENTS:

ARE PRESENT:

Le Maire
The Mayor

Jacques Parent

Les Conseillers
The Councillors

Peter Burkhardt
Gabrielle Parr
Richard Francoeur
Gerry Clark

SONT ABSENTES:

ARE ABSENT:

Les Conseillères
The Councillors

Chantal Scapino
Sarah Lacasse Dwyer

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

IS ALSO PRESENT:

La directrice générale
et secrétaire-trésorière
Director General and
Secretary-Treasurer

Melanie C. O'Connor

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
OPENING OF THE SPECIAL SITTING**

Monsieur Jacques Parent, maire, déclare la séance extraordinaire ouverte à 10:35h. Il est constaté aux fins de la présente que les conseillères absentes ont été dûment convoquées.

Mr. Jacques Parent, Mayor, declares the special sitting open at 10:35 a.m. For the purpose of this, it is noted that the councillors absent have been duly convened.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
APPROVAL OF THE AGENDA**

Il est proposé par Madame la Conseillère Gabrielle Parr, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Francoeur et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 20 décembre 2019, soit et est adopté tel que présenté.

It is moved by Councillor Gabrielle Parr, seconded by Councillor Richard Francoeur and resolved unanimously to approve the agenda of the special council sitting of December 20, 2019, as submitted.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS
CARRIED UNANIMOUSLY BY COUNCILLORS**



No de résolution
ou annotation

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS # 1 AUDIENCE QUESTION PERIOD # 1

Une période de questions est offerte aux citoyens présents à la séance.

A question period is offered to the citizens present at the sitting.

4.0 AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-MASKINONGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

**AUTHORIZATION OF ADDITIONAL WORK CONCERNING THE
INFRASTRUCTURE REHABILITATION WORK ON CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-MASKINONGÉ UNDER THE PROGRAM OF THE GAS TAX
AND THE CONTRIBUTION FROM QUEBEC**

2019-12-R321

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des infrastructures du chemin de la Rivière-Maskinongé sont nécessaires, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

WHEREAS infrastructure rehabilitation work on chemin de la Rivière-Maskinongé are necessary under the Program of the gas tax and the contribution from Quebec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique SEAO et dans un journal local;

WHEREAS the Municipality of the Township of Harrington has called for tenders on the electronic system SEAO and in a local newspaper;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à David Riddell Excavation et Transport, pour des travaux de réfection des infrastructures du chemin de la Rivière-Maskinongé et ce, pour le montant de 532 268.48 \$ taxes incluses;

WHEREAS the contract was awarded to David Riddell Excavation et Transport, for infrastructure repair work of the Rivière-Maskinongé road, for the amount of \$ 532,268.48 taxes included;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'enlèvement du matériau granulaire ainsi que la mise en place du tracé temporaire sur une distance de +/- 200 mètres linéaires, au montant de 23 557.50 \$, plus taxes;

WHEREAS additional work is required for the removal of granular material and the establishment of the temporary route over a distance of +/- 200 linear meters, in the amount of \$ 23,557.50, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE du nouveau matériel granulaire est nécessaire;

WHEREAS new granular material is required;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Gabrielle Parr, appuyé par Monsieur le Conseiller Peter Burkhardt et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser les travaux supplémentaires pour l'enlèvement du matériau granulaire ainsi que la mise en place du tracé temporaire sur une distance de +/- 200 mètres linéaires à David Riddell Excavation et Transport, concernant les travaux de réfection des infrastructures du chemin de la Rivière-Maskinongé, et ce, pour le montant de 23 557.50 \$, plus taxes;



No de résolution
ou annotation

- d'autoriser l'achat du nouveau matériel granulaire au montant de 11 880.00 \$, plus taxes (19.80 \$ par tonne métrique, plus taxes, pour 600 tonnes métriques), incluant le transport, la mise en place et la compaction;
- d'affecter la somme de 35 437.50 \$, plus taxes, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (poste budgétaire 22 300 00 000).

THEREFORE, it is proposed by Councillor Gabrielle Parr seconded by Councillor Peter Burkhardt and unanimously resolved:

- to authorize the additional work for the removal of granular material and the establishment of the temporary route over a distance of +/- 200 linear meters to David Riddell Excavation & Transport concerning the infrastructures rehabilitation work of chemin de la Rivière-Maskinongé, for the amount of \$ 23, 557.50, plus taxes;
- to authorize the purchase of new granular material in the amount of \$ 11,880.00, plus taxes (19.80 \$ per metric ton, plus taxes, for 600 metric tons), including transportation, placement and compaction;
- to appropriate the sum of \$ 35, 437.50, plus taxes, under the Program of the gas tax and the contribution from Québec 2019-2023 (Budget code 22 300 00 000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS
CARRIED UNANIMOUSLY BY COUNCILLORS**

**5.0 LOCATION DE BLOCS DE CIMENT ET SIGNALISATION EN LIEN
AVEC LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
CHEMIN DE LA RIVIÈRE-MASKINONGÉ**

**CEMENT BLOCKS RENTAL & SIGNAGE REGARDING THE
INFRASTRUCTURE REHABILITATION WORK OF CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-MASKINONGÉ**

2019-12-R322

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des infrastructures du chemin de la Rivière-Maskinongé sont nécessaires;

WHEREAS infrastructures rehabilitation work of chemin de la Rivière-Maskinongé are necessary;

CONSIDÉRANT QUE l'option de location de glissières de sécurité a été considérée et jugée coûteuse;

WHEREAS the option to rent safety guard rails has been considered and determined to be costly;

CONSIDÉRANT QUE le chemin sera réduit à une voie;

WHEREAS the road will be reduced to one lane;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a choisi de faire l'installation de 2 panneaux d'arrêt, blocs de ciment et de signalisations (danger, réduction de vitesse à 10km/h, construction, etc.);

WHEREAS council has opted to install 2 stop signs, cement blocks and signs (danger, speed reduction to 10km/h, construction, etc.);



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Gabrielle Parr, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Francoeur et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le directeur des travaux publics de faire l'achat et/ou location des équipements et signalisations nécessaires, pour sécuriser le chemin en lien avec les travaux de réfection des infrastructures du chemin de la Rivière-Maskinongé, et ce, pour le montant de 5 000.00 \$, plus taxes.

THEREFORE, it is proposed by Councillor Gabrielle Parr, seconded by Councillor Richard Francoeur and unanimously resolved:

- to authorize the public works director to purchase and/or rent the necessary equipment & signs, to secure the road regarding the infrastructures rehabilitation work of chemin de la Rivière-Maskinongé, for the amount of \$ 5,000.00, plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS
CARRIED UNANIMOUSLY BY COUNCILLORS PRESENT**

6.0 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, RELATIVE AUX TRAVAUX DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-MASKINONGÉ ET DE LA STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE ROUGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

AUTHORIZATION OF PAYMENT OF FINANCIAL COMPENSATION TO THE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC CONCERNING THE WORK ON THE RIVIÈRE-MASKINONGÉ ROAD AND STABILIZATION OF THE BANKS OF THE RIVIÈRE ROUGE UNDER THE PROGRAM OF THE GAS TAX AND THE CONTRIBUTION FROM QUEBEC

2019-12-R323

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington désire effectuer des travaux d'excavation et de stabilisation des berges en bordure de la rivière Rouge et du chemin de la Rivière-Maskinongé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

WHEREAS the Municipality of the Township of Harrington wishes to carry out excavation and stabilization of the banks along the Rivière Rouge and Rivière-Maskinongé Road under the Program of the gas tax and the contribution from Quebec;

CONSIDÉRANT QU'une compensation financière est requise par le ministère afin de réaliser lesdits travaux;

WHEREAS a financial compensation is required by the Minister to carry out these work;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement au début des travaux;

WHEREAS the Municipality must proceed with the payment when the work begins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Gabrielle Parr, appuyé par Monsieur le Conseiller Gerry Clark et résolu;



No de résolution
ou annotation

- d'entériner la dépense et d'autoriser le paiement des frais relatifs à la compensation financière, au montant de treize mille cinq cent quatre-vingt-six dollars (13 586.00 \$) au ministère des Forêts de la Faune et des Parcs du Québec eu égard à la réalisation des travaux d'excavation et de stabilisation des berges en bordure de la rivière Rouge et du chemin de la Rivière-Maskinongé;
- d'affecter cette somme dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (poste budgétaire 22 300 00 000).

THEREFORE, it is moved by Councillor Gabrielle Parr, seconded by Councillor Gerry Clark and resolved:

- to approve the expenditure and to authorize the payment of the expenses related to the application for a financial compensation, in the amount of thirteen thousand five hundred eighty-six dollars (\$ 13, 586.00) to the ministère des Forêts de la Faune et des Parcs du Québec with regard to the excavation and stabilization of the banks along the Rivière Rouge and Rivière-Maskinongé Road;
- to appropriate this sum under the Program of the gas tax and the contribution from Québec 2019-2023 (Budget code 22 300 00 000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS
CARRIED UNANIMOUSLY BY COUNCILLORS PRESENT**

**13.0 QUESTIONS DU PUBLIC #2
AUDIENCE QUESTION PERIOD # 2**

Le maire répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

The mayor answers questions from those citizens present at the sitting.

**14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
CLOSURE OF THE SPECIAL SITTING**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gerry Clark, appuyé par Monsieur le Conseiller Peter Burkhardt et résolu à l'unanimité de clore cette séance extraordinaire à 10h38.

2019-12-R324

It is moved by Councillor Gerry Clark, seconded by Councillor Peter Burkhardt and resolved unanimously to close the special sitting at 10:38 a.m.

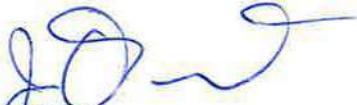
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS
CARRIED UNANIMOUSLY BY COUNCILLORS**



No de résolution
ou annotation

Je, Jacques Parent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

I, Jacques Parent, mayor attest that the signing of these Minutes is equivalent to the signature by me of all the resolutions contained within the meaning of section 142 (2) of the Municipal Code.



Jacques Parent
Maire



Melanie C. O'Connor
Directrice générale et
secrétaire-trésorière